

Montgeron, le



CABINET ABP
Madame GUISLAIN
7, Rond Point Pasteur
91330 YERRES

N/Réf : AU/CONT/ST/IK/2023.009123 - Lettre en Recommandé avec A.R.

N° Dossier : 369095

Objet : Mise en conformité des installations d'assainissement de la propriété sise
9, allée des Platanes BOUSSY-SAINT-ANTOINE (parties communes)

Dossier suivi par : Ingrid KOFFI, Secrétaire du Service Contrôles

Madame,

Le contrôle, effectué en parties communes à l'adresse citée en objet, par des agents de la Société SNAVEB, le 9 mars 2023, a mis en évidence les anomalies eaux usées suivantes :

- **rejets des trois siphons de sol au rez-de-chaussée du local ordure ménagère n° 1 et n° 2 et local du vélo non trouvés, (suspicion de l'existence d'une fosse septique ou toutes eaux, d'un regard à décantation, d'une canalisation obstruée ou endommagée...)**

Les éléments d'eaux pluviales suivants n'ont pas été retrouvés mais ne se rejettent pas au réseau d'eaux usées :

- rejets des deux colonnes dans le local à ordures ménagères n°1 et n° 2.

Je rappelle aux propriétaires que tout dispositif de gestion des eaux pluviales doit être entretenu afin de garantir son bon fonctionnement, ceci implique qu'il soit visible et accessible.

De plus, je précise aux propriétaires que, conformément à l'article 44 du Règlement Sanitaire Départemental et à l'article 11.3 du règlement d'assainissement collectif du SyAGE, il est recommandé de se prémunir des reflux d'eaux usées provenant du réseau public en cas de mise en charge de celui-ci. Dans le cas où des installations situées à un niveau inférieur à celui de la chaussée existent, la pose d'un dispositif anti-reflux devient obligatoire.

S'ils souhaitent des conseils techniques concernant la mise en conformité des installations, je les invite à prendre contact avec Madame CHAMBRAS (01.69.83.72.18), secrétaire du service Contrôles, qui pourra leur proposer un rendez-vous téléphonique ou sur site.

Les travaux correctifs qu'ils effectueront devront impérativement faire l'objet d'un contrôle. A cet effet, ils devront contacter la personne citée précédemment pour convenir d'un rendez-vous.

En conséquence, si la vente devait se faire en l'état actuel, il appartiendra aux syndic de copropriété de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles pour mettre les installations d'assainissement en conformité avec la réglementation dans les 12 mois à compter de la date d'envoi du présent courrier.

Par ailleurs, conformément à la loi du 22 août 2021, dite « Loi climat », au-delà du délai mentionné ci-dessus, si les travaux n'ont pas été réalisés, une pénalité vous sera appliquée chaque année jusqu'à complète mise en conformité. Son montant sera équivalent à la redevance d'assainissement majorée de 400%, conformément à l'article 24 du règlement du service public de l'assainissement collectif du Syndicat*. Toutefois, cette sanction ne sera pas appliquée si vous réalisez les travaux dans les 12 mois à compter du présent courrier.

Enfin, je rappelle aux propriétaires que conformément à l'article 5 du règlement d'assainissement collectif du SyAGE, il est interdit de rejeter tous déchets solides divers, tels que les lingettes et protections périodiques comme expliqué dans la plaquette ci-jointe.

Les services techniques du Syndicat sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président

Pour le Président
Par délégation
Bérandère BRESCIA
Directeur Assainissement Usagers

Romain COLAS

PJ : 2 (rapport d'enquête + plaquette)

*A titre indicatif, pour une consommation annuelle de 120 m³ (équivalents à un foyer de 4 personnes), le montant de la pénalité serait d'environ 641€ par an.

ENQUETE DE CONFORMITE D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du contrôle des parties communes d'une
copropriété

Nom :	CABINET ABP
Commune :	BOUSSY SAINT ANTOINE
Adresse :	9 ALLEE DES PLATANES
Date de l'enquête :	09/03/2023

RAPPORT DE L'ENQUETE DE CONFORMITE D'ASSAINISSEMENT

SNAVEB

608 rue du Maréchal Juin - BP 563 - ZI Vaux le Pénil
77006 MELUN Cedex
Tél : 01 64 79 53 66

Adresse du bien :

9 ALLEE DES PLATANES
91800 BOUSSY SAINT ANTOINE
Parcelle n° AE 0189

Numéro dossier : 369095
Date de l'enquête : 09/03/2023
Date d'édition du rapport : 28/06/2023
N° de commande : OU 230087

Adresse du branchement :

9 ALLEE DES PLATANES
91800 BOUSSY SAINT ANTOINE

Type de bien : Copropriété verticale
Année de construction : Avant 2013
Motif de l'intervention : Contrôle des parties communes d'une copropriété

Météo le jour de l'enquête : Pluie

Nom du propriétaire : CABINET ABP
Adresse du propriétaire : 7 ROND POINT PASTEUR
91330 YERRES

Nom de l'occupant : CABINET ABP

Résultat de l'enquête de conformité :

NON-CONFORME

Caractéristiques générales du réseau en domaine public :

Nature du réseau	Propriétaire Réseau	Présence raccordement	Type de raccordement
EU	SyAGE	OUI	Regard de visite/ section courante
EP	SyAGE	NON	

Observations :

Descriptif des dispositifs de gestion d'eaux pluviales :

Type de dispositif	Localisation	Diamètre (m)	Profondeur (m)	Niveau d'eau (m)	Hauteur du trop plein (m)

Existence d'un dispositif anti-reflux : EU EP NON

Présence d'un sous-sol : OUI NON

Réutilisation d'eaux pluviales ou d'eaux de nappe dans le circuit d'eau potable : OUI NON

Observations :

Anomalies :

Les exutoires des siphons de sol d'eaux usées du local-vélos et du local ordures ménagères 1 et 2 n'ont pas été trouvés.

Kader ABDELLI
Responsable d'exploitation

Le présent rapport est établi le jour de la visite, d'après les réseaux et ouvrages déclarés par les propriétaires de l'installation ou son représentant, et accessibles visuellement par les agents. La présence d'équipements supplémentaires non visibles ou non déclarés modifierait la conclusion du présent rapport dégageant SNAVEB de toute responsabilité.

Riverain :

CABINET ABP

Adresse :

9 ALLEE DES PLATANES

Ville :

BOUSSY SAINT ANTOINE

Opérateur :

AM

Page n°

1/2

Date :

09/03/2023

Dossier n°

369095

PHOTOS ET OBSERVATIONS



Photo 1
Avant du bâtiment.



Photo 2
Arrière du bâtiment.

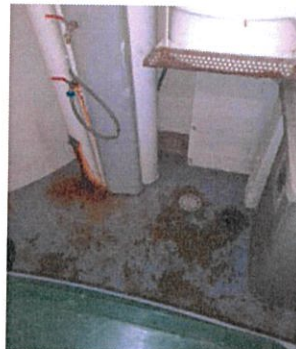


Photo 3
**L'exutoire du siphon de sol
d'eaux usées du ordures-
ménagères 1 n'a pas été
trouvé.**

Riverain :

CABINET ABP

Adresse :

9 ALLEE DES PLATANES

Ville :

BOUSSY SAINT ANTOINE

Opérateur : AM

Page n° 2/2

Date : 09/03/2023

Dossier n° 369095

PHOTOS ET OBSERVATIONS



Photo 4

L'exutoire du siphon de sol d'eaux usées du ordures-ménagères 2 n'a pas été trouvé.



Photo 5

L'exutoire du siphon de sol d'eaux usées du local-vélos n'a pas été trouvé.



Ile-de-France

Recensement des appareils sanitaires contrôlés

Adresse : 9 ALLÉE DES PLATANES BOUSSY ST ANTOINE

Date : 08/03/2023

Pièces (Autres pièces à préciser)	Localisation (étage, jardin, cour, habitation)	APPAREILS SANITAIRES CONTRÔLÉS :					R (Rempli à un autre appareil testé)		V (Testé en visuel)		TF (Test à la lumière)	
		WC	Lavabo	Evier	Lave-linge	Lave-vaisselle	Douche	Baignoire	Grille de sol	Siphon de sol	Robinet ou Fontaine	Gouttières
Toilettes												
Salle de Bains												
Salle d'eau												
Cuisine												
Buanderie												
Garage												
Sous-sol (hors pièce identifiée)												
Murs extérieurs (bât principal)												
Jardin ou cour												
Annexe												
LOCAL V.O 1	RDC							ITC	ITC			
LOCAL V.O 2	RDC							ITC	ITC			
LOCAL V.O 3	RDC							ITC	ITC			

Observations :

Ouvrages d'infiltration ou de captage :

Nombre de regards de visite visibles en domaine privé :

eaux usées	0
eaux pluviales	0
mixte	0

Partie réservée à l'occupant, le propriétaire ou son représentant :
 Je, soussigné M. Benoit Bendou, occupant/propriétaire ou représentant M. de la Société ASB, propriétaire des lieux, certifie que tous les appareils sanitaires existants à cette adresse ont été présentés aux agents enquêteurs et figurent dans cet état des lieux.

Horaires d'arrivée : 09H40
 Horaire de départ : 11H30

Signature : [Signature]

Date : 10/3/23

(Cocher la case concernée)

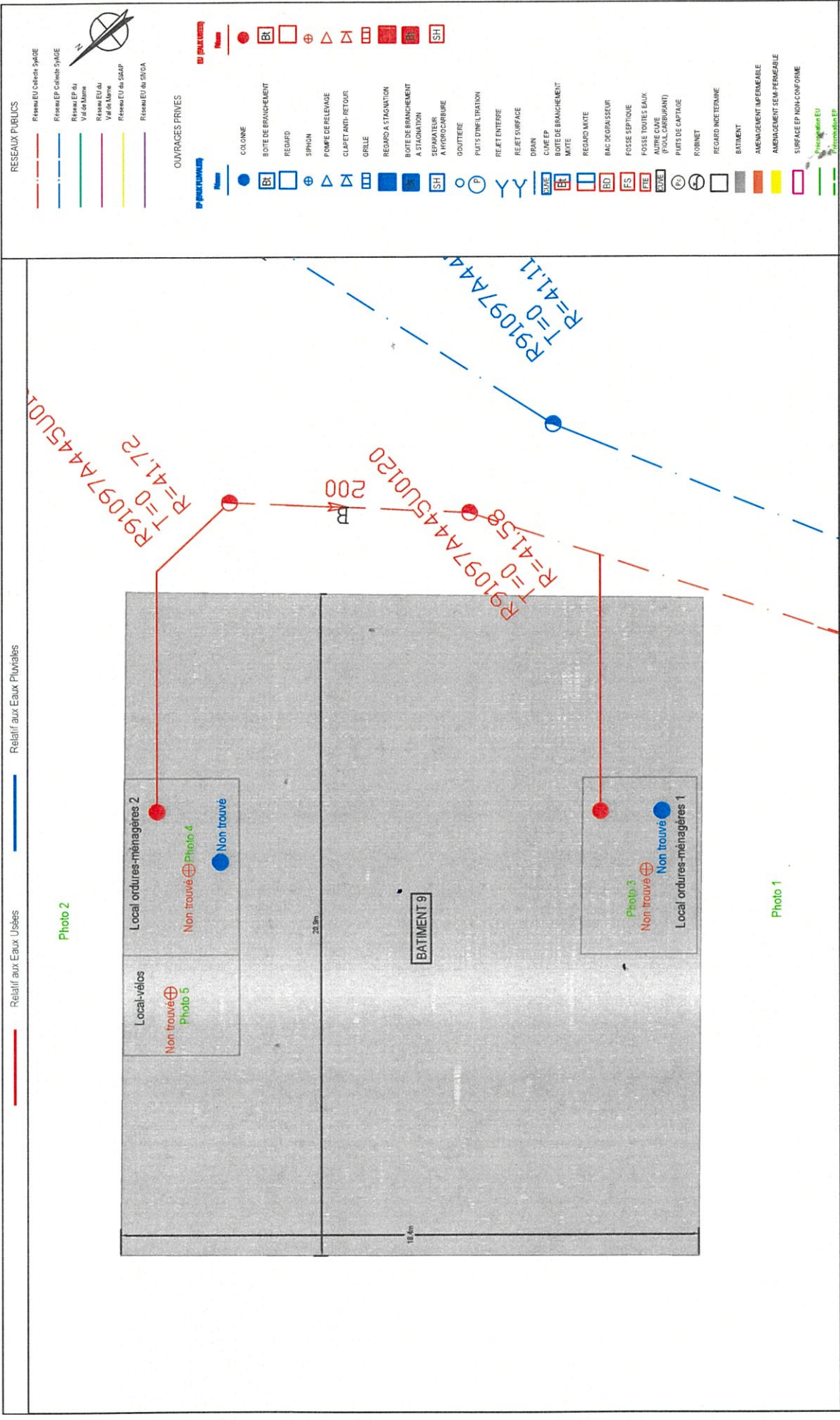
Signature :

Date :

10/3/23

SCHEMA DE L'EXISTANT

Ce document est un schéma de principe transmis à titre indicatif, une vérification préalable aux travaux est nécessaire afin de localiser au mieux les canalisations ou appareils concernés par les anomalies



Enquêteurs 1er passage : A. MAZERAND / M. SELT	NOM : CABINET ABP	Adresse : 9 allée des Plantanes	Date 1er passage : 09/03/2023
Enquêteurs 2ème passage :	CODE RIVERAIN : BOU_9 allée des Plantanes_Snaveb	Commune : BOUSSY-SAINT-ANTOINE	Date 2ème passage :

SCHEMA DE PRECONISATION

Ce document est un schéma de principe transmis à titre indicatif, une vérification préalablement aux travaux est nécessaire afin de localiser au mieux les canalisations ou appareils concernés par les anomalies

